

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal en date du 11 Juin 2024 à 18h00.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, BERTHELOT Marie (3° Adjte), BONNEFONT André, COUFFIGNAL Jean-François, D'ANTONI-MARTY Mireille (5° Adjte), EYCHENNE Patrick (1° Adjt), FABRY Philippe (2° Adjt), FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel (4° Adjt), LOPEZ Marcel, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise (6° Adjte), MOUCHAGUE Nicole, RODA Joel, ROUMIEU Pierre, VAN MOLLE Julie.

Excusés et représentés : CERT Claudine avec procuration à BERTHELOT Marie (arrivée de CERT Claudine à 19h45), FELLAHI Djamel avec procuration à LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc avec procuration à MERCIER Jean.

Sortie de RODA Joel à 21h10.

Secrétaire : LAGARDE Daniel.

Mme Le Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux et des procurations et passe à l'ordre du jour. Elle indique que la séance sera enregistrée.

M. Daniel Lagarde est désigné comme secrétaire de séance.

18h00 : Intervention du Lieutenant HEIJBOER Aurélien, commandant la Communauté de brigades de Pamiers qui communique diverses informations.

La vidéo protection a été mise en place en octobre 2023 et depuis début novembre une baisse des atteintes aux biens et à la tranquillité publique a été constatée. La vidéo protection est donc bénéfique. Une réflexion est à mener pour la coupler avec d'autre opération pour renforcer la sécurité.

Mme Le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a de nombreuses réquisitions de la Gendarmerie suite à la mise en place des caméras.

M. Lagarde précise que, suite à un dépôt de plainte à la Gendarmerie il y a 15 jours et à un visionnage des caméras, les personnes qui ont commis l'infraction ont pu être retrouvées.

Mme Batsalle précise qu'il serait intéressant de savoir si ces baisses de délinquance sont ciblées sur un secteur de Varilhes ou sur tout le territoire.

M. Lopez indique qu'il faudrait connaître les périodes concernées pour les chiffres annoncés.

M. Roumieu demande s'il y a des périodes précises pour l'augmentation de la délinquance.

Le lieutenant HEIJBOER indique que les infractions ont lieu toute l'année avec une augmentation sensible au moment des fêtes locales.

Mme Mouchague souligne qu'il faut tenir compte des atteintes aux commerces qui ont été nombreuses fin 2022.

Le lieutenant HEIJBOER précise que la vidéo protection permet d'avoir des éléments de manière rapide même si après les procédures à mener sont longues.

Mme Le Maire souligne qu'il y a toujours des problèmes sur les lieux non couverts par la vidéo protection et donc volonté d'étendre le dispositif. La vidéo protection rassure la population.

Le lieutenant HEIJBOER précise que la vidéo favorise les résultats au niveau des recherches.

M. Lagarde demande s'il est possible de prévoir des contrôles de vitesse en centre-ville.

La réponse est positive avec mise en place du véhicule qui flashe.

M. Lagarde indique que cela rassurerait la population notamment au niveau des quatre entrées de la Ville.

M. Eychenne souhaite également souligner le problème du bruit avec certaines motos.

Le lieutenant HEIJBOER évoque l'idée de la participation citoyenne qui est un moyen supplémentaire qui peut être mis en place avec l'aide de la Gendarmerie.

Mme Le Maire indique que le dépôt de plainte n'est pas toujours suivi de résultat et que cela est souvent frustrant pour l'administré qui a subi le dommage.

Le lieutenant HEIJBOER indique qu'à ce jour 39 communes sont couvertes par la vidéo protection soit 28 000 habitants. A titre d'exemple dans le secteur : Saint Jean du Falga, La Tour du Criou, Verniolle... . Il précise que la période COVID a permis un arrêt de la délinquance, ensuite cela est reparti.

Mme Le Maire indique que lors de la réunion bilan avec la Gendarmerie, elle avait été surprise des chiffres annoncés au niveau de la délinquance sur la commune de Varilhes, ce qui a été un argument de plus pour mettre en place la vidéoprotection.

Le lieutenant HEIJBOER indique qu'un maillage peut être mis en place au moment des faits avec les vidéos des autres communes, ce qui facilite les recherches.

M. Lopez demande la date d'installation de la vidéosurveillance à Varilhes.

M. Lagarde lui précise qu'il s'agit de vidéo protection et que la mise en place date d'octobre 2023. Il rappelle qu'il a fallu également mettre en place des lectures de plaques au niveau des caméras et anticiper l'extinction de l'éclairage public.

Le lieutenant HEIJBOER souhaite préciser qu'il n'y a pas de corrélation entre l'extinction de l'éclairage public et l'augmentation de la délinquance.

Avant de conclure, Mme Le Maire souhaite rappeler que la vidéosurveillance est mise en place à l'intérieur des bâtiments et la vidéoprotection à l'extérieur au niveau des lieux publics.

Elle remercie le lieutenant HEIJBOER pour sa venue en Mairie et pour toutes les informations apportées ainsi que pour sa participation aux cérémonies communales.

18h30 : séance du Conseil Municipal avec l'ordre du jour suivant :

M. Lopez indique à l'Assemblée qu'il a reçu une lettre anonyme et qu'il souhaite la remettre à l'Assemblée. Mme Le Maire récupère ledit courrier.

Mme Le Maire constate la présence du public pour cette séance et précise qu'elle est satisfaite de cette participation d'administrés. Elle rappelle certaines règles à respecter durant la réunion comme : Attitude passive et muette, possibilité de prendre des notes, le public ne doit pas interpeler les élus, les conseillers ne doivent pas interpeler le public, les conseillers ne doivent pas parler entre eux en aparté, chaque conseiller doit intervenir après y avoir été autorisé par Le Maire.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Mars 2024.

Mme Le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont faites sur le PV de la séance du 26 Mars 2024. L'Assemblée n'a pas d'observation à formuler et valide le PV à l'unanimité.

Mme Le Maire donne des informations concernant le dossier MOBY, faisant suite à la demande de M. Fabry.

Bilan de l'opération MOBY :

- Dépenses :
 - Convention Eco CO2 pour les deux écoles : 13 296 Euro.
 - Maison des Mobilités projet vélos : 1 700 Euro.
- Recettes :
 - Subvention pour achat des Signakids : 1 840.80 Euro.
 - Mécenat Groupama : 2 400 Euro.

M. Fabry souhaite savoir ce qui ressort de l'opération MOBY.

Mme Le Maire indique que certains parents se sont mobilisés dans le cadre de cette opération, des remarques intéressantes ont été apportées par certains notamment avec la proposition de modifier le lieu de l'entrée de l'école de Laborie. Elle trouve dommage que le pédibus n'ai pas eu plus de succès.

2) Demandes de subventions d'associations pour 2024.

Jean Mercier présente à l'Assemblée les différents dossiers de demandes.

- Subvention 123 Soleil : 1 400 Euro. Approuvée à 22 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 1 Abstention (Mme Cert). A noter la collaboration des Communes de Varilhes et Verniolle dans le cadre de l'organisation de cette manifestation et une augmentation des prestations et donc des coûts pour 2024.
- Subvention AICA : 1 780 Euro. Approuvée à 18 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE », 2 Abstentions (M. Lopez (2)) et 3 sorties temporaires de séance (MM. Eychenne, Garcia, Fabry).
- Subvention Amicale des Employés Communaux : 1 170 Euro. Approuvée à l'unanimité.
- Subvention Basket Club Varillois : 1500 Euro. Approuvée à l'unanimité. Le club a de bons résultats et connaît une hausse des effectifs au niveau du mini basket. Représentation du club dans les instances régionales.
- Refus de subvention Bleu Ciel : Approuvé à l'unanimité en raison de l'arrêt de l'activité fin 2024, du bénéfice constaté en 2023 et des lotos prévus en 2024.

- Subvention Boule Amicale Varilhoise : 4 700 Euro. Approuvée à 20 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 3 Abstentions (MM. Bergé, Couffignal, Mme Milville). Pour rappel la subvention pour l'école de Pétanque est incluse.
- Subvention Club des Aînés : 600 Euro. Approuvée à 17 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE », 3 Abstentions (M. Bonnefont, Mmes Metge, Mouchague) et 3 sorties temporaires de séance (MM. Lagarde, Roumieu, Mme Estéban).
- Subvention Club Mouche : 200 Euro. Approuvée à l'unanimité.
- Subvention Comité des Fêtes de Laborie/Le Courbas : 4 000 Euro. Approuvée à l'unanimité.
- Subvention Comité des Fêtes de Varilhes : 15 000 Euro. Approuvée à l'unanimité.
- Subvention Entente Varilhes/Saint Jean De Verges : 6 750 Euro. Approuvée à l'unanimité. Il a été proposé une augmentation en raison des bons résultats de la saison et du nombre de licenciés. Un match de démonstration et un match de gala seront organisés pour la fête locale du mois d'août. Mme Fourmont demande le montant de la facture pour l'électricité. Réponse : 1 450 Euro. M. Mercier rappelle le problème lié au nombre important de cartons rouges et de mauvais résultats de la saison précédente. Une amélioration a été notée mais elle n'a pas encore permis de revenir au niveau des années antérieures.
- Pour information, M. Mercier indique que le FJEP ne fera pas de demande de subvention pour 2024. Il donne lecture du courrier du Président dans lequel il est rappelé l'achat des tatamis pour le Dojo.
- Subvention Gymnastique Adultes : 500 Euro. Approuvée à 21 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE » et 2 Abstentions (Mme Batsalle, M. Bonnefont).
- Subvention L'Art En Tête : 400 Euro. Approuvée à 22 Voix « POUR » 0 Voix « CONTRE », 0 Abstention et 1 sortie temporaire de séance (M. Eychenne).
- Subvention Les Passejares : 300 Euro. Approuvée à 21 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE », 1 Abstention (Mme Milville) et 1 sortie temporaire de séance (Mme Van Molle).
- Subvention Mémoire et Résistance : 250 Euro. Approuvée à l'unanimité.
- Subvention OHVF : 1 500 Euro. Approuvée à 22 Voix « POUR », 0 Voix « CONTRE », 0 Abstention et 1 sortie temporaire de séance (Mme d'Antoni-Marty).
- Subvention Resto Du Cœur : 1 200 Euro. Approuvée à l'unanimité.
- Subvention Secours Populaire : 790 Euro. Approuvée à 12 Voix « POUR », 11 Voix « CONTRE » (MM. Fabry, Bonnefont, Bergé, Garcia, Roumieu, Mmes Mouchague, Batsalle, Van Molle, Fourmont, Metge, Milville) et 0 Abstention. Mme Milville rappelle que l'antenne est toujours en activité, qu'un appel a été lancé pour recruter des bénévoles, que 41 familles sont aidées dont une de Varilhes et que les bons délivrés sont à retirer dans les commerces de la Commune. Elle précise que si des bénévoles ne sont pas trouvés rapidement, tout sera basculé à Foix et l'antenne de Varilhes sera dissoute. Mme Le Maire souhaite préciser que certains habitants ont du mal à se rendre à l'antenne ouverte sur leur Commune. M. Lagarde indique que pour les Resto du Cœur, il n'est pas demandé le lieu de résidence. Mme Fourmont précise que cela peut être demandé à l'association.
- Subvention Ski Club : 1 000 Euro. Approuvée à l'unanimité. M. Lopez demande si les activités neige sont toujours viables compte tenu des problèmes climatiques. M. Bergé demande à quel moment il a été indiqué que l'on ne pouvait pas skier comme avant. M. Lagarde précise que si un jour il n'y a plus de neige, le problème sera réglé puisque le ski club n'existera plus. Mme Van Molle précise à M. Lopez qu'il a déjà évoqué ces arguments l'an dernier au moment du vote de la subvention 2023 et qu'il serait nécessaire de changer de discours. M. Lopez indique que s'il est interpellé directement par Mme Van Molle, il va également lui poser certaines questions directes. Mme Van Molle s'engage à y répondre.
- Subvention Tennis Club : 2 452 Euro. Approuvée à l'unanimité.
- Subvention Texas Dancers : 500 Euro. Approuvée à l'unanimité. Il est rappelé que cette association fera l'animation de la journée festive des 80 ans de la Libération de Varilhes.
- Subvention La Truite Varilhoise : 350 Euro. Approuvée à l'unanimité.

Mme Le Maire souhaite remercier M. Mercier, Mme D'Antoni-Marty et les membres de leur commission pour tout le travail fait auprès des associations. Elle souhaite remercier l'ensemble des associations de la Commune qui font des demandes raisonnables et souligne que toutes les associations manquent de bénévoles ce qui est un réel problème pour le devenir de toutes ces associations. Elle précise que les associations de Varilhes, de par leur capacité financière, ne peuvent pas avoir de salarié au sein de leur structure.

3) Dossier SDE 09 : Travaux d'éclairage public Avenue et Impasse René Cassin.

M. Bergé indique à l'Assemblée que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés Avenue et impasse René Cassin. Le montant a été estimé à 10 100 Euro HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise. Après déduction de la participation du Conseil départemental et du financement propre du SDE 09, la part restant à la charge de la Commune serait estimée à 5 050 Euro. La contribution demandée à la Commune est susceptible de varier par rapport à cette estimation en fonction du coût final des travaux réalisés. Toutefois, le montant maximal qui sera versé au SDE 09 est plafonné à cette estimation majorée de 10%. Si le montant final des travaux générerait un dépassement de l'estimation supérieure à 10%, une nouvelle délibération serait nécessaire.

M. Eychenne précise que ces travaux sont liés aux chutes de tension régulières dans ce secteur.

L'Assemblée valide, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux.

4) Dossier SDE 09 : Travaux de Génie Civil France Télécom Avenue et Impasse René Cassin.

M. Bergé indique que des travaux de génie civil Orange vont être réalisés dans le cadre de l'effacement Basse Tension Avenue et Impasse René Cassin. Le montant communiqué par le SDE 09 a été estimé à 13 800 Euro HT (+ ou - 10%) et comprend la fourniture et la pose de tout le matériel nécessaire au remplacement des supports communs dans le périmètre des travaux de basse tension. Le SDE 09 prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la Commune grâce notamment à la mutualisation de la redevance Orange. La Commune a contribué à celle-ci pour un montant de 1 558.60 Euro au titre de l'année 2022. Même si elle ne contribue pas financièrement, la Commune doit confirmer sa demande de réalisation des travaux.

M. Roumieu demande si les lignes vont être enterrées.

M. Eychenne répond positivement.

L'Assemblée valide, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux.

M. Roumieu demande si les branchements seront facilités avec la fibre.

M. Eychenne rappelle que le cuivre ne sera plus commercialisé après 2026.

5) Dossier SDE 09 : Remplacement d'appareils énergivores dans le cadre du programme fonds vert financé par l'Etat.

M. Bergé indique que le SDE 09 a déposé pour la Mairie de Varilhes un dossier dans le cadre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation d'éclairage Public, dans le cadre du remplacement d'appareils énergivores, d'un montant de 66 100 Euro.

Le dossier a été retenu et le financement sera le suivant :

- Fonds Vert Etat : 29 930 Euro.
- SDE 09 : 19 645 Euro.
- Commune : 16 525 Euro.

Soit une aide globale de 49 575 Euro.

Mme Berthelot demande si ce dossier fait partie du plan pluriannuel de changement des éclairages.

M. Eychenne indique que cela est intégré dans la programmation déjà établie qui représente une globalité de 150 appareils.

Il est proposé à l'Assemblée de valider ces travaux et le financement cité, proposition qui est validée à l'unanimité.

6) Travaux de voirie sous mandat pour 2022, attribution d'un fonds de concours de l'Agglo Foix-Varilhes.

M. Eychenne présente le dossier pour l'attribution du fonds de concours de la CAPFV pour les travaux de voirie programme 2022. Le montant des travaux s'élève à 87 885.93 Euro HT, soit 105 463.12 Euro TTC avec une DETR de 26 348.17 Euro (29.98%), une participation de l'Agglo de 33 068.47 Euro, un FCTVA Commune de 17 300.17 Euro, soit un net à la charge de la Commune de 28 746.31 Euro.

Ces travaux concernent : une partie du Chemin de Lagréou, Pernautil, le parking du Parc du Château, l'Avenue Jacques Carrié, le stationnement Avenue des Pyrénées, la reprise des dégradations à Vals, l'Avenue Touja et le PAT (Point à temps) sur diverses voies communales.

M. Eychenne rappelle que le point sur les travaux de voirie sous mandat a été fait au moins tous les ans au moment du vote des participations des différents partenaires financiers.

L'Assemblée vote à l'unanimité ces travaux et les participations financières.

7) Produits irrécouvrables, créances éteintes, budget communal 2024.

M. Roumieu indique que le montant transmis par la Trésorerie s'élève pour le budget communal 2024 à :

- 1 498.29 Euro au titre des créances éteintes.
- 2 380.18 Euro au titre des admissions en non-valeur.

L'Assemblée valide à l'unanimité ce dossier.

8) Délibération actant le projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire dans le cadre de la demande de subvention auprès des services de l'Etat.

M. Roumieu indique que suite au dépôt de demande de subvention auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2024, il est demandé à la Commune de délibérer sur sa volonté de réaliser les travaux liés à la construction de cette Maison de Santé Pluridisciplinaire sur son territoire.

Mme Le Maire indique que les loyers répercutés aux occupants compenseront le reste à charge de la Commune. A ce jour, le dépôt du permis de construire connaît des difficultés du fait des normes d'implantation imposées par la SNCF en raison de la proximité de la voie ferrée.

M. Eychenne indique que ce problème est également rencontré avec le dossier du PEM.

M. Fabry souhaite rappeler que ce projet est un dossier de santé publique et que le Conseil Départemental et la CAPFV doivent participer financièrement et s'investir encore plus.

Mme Le Maire indique que la CAPFV a refusé de porter ce projet mais s'est engagée à participer financièrement.

(Arrivée de Claudine Cert à 19h45).

L'Assemblée valide, à l'unanimité, cette demande et la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Communale.

9) Convention de mise à disposition ponctuelle du Policier Municipal auprès de la Commune de Verniolle dans le cadre de la procédure de reprise des tombes abandonnées.

Mme Milville indique que dans le cadre de la procédure de reprise des tombes abandonnées, la Commune de Verniolle a sollicité celle de Varilhes pour la mise à disposition ponctuelle du policier municipal pour une durée maximale de 4 heures par an. Cette possibilité de mise en commun d'agents de police municipale est possible pour deux communes limitrophes qui appartiennent à un même EPCI à fiscalité propre. La convention sera signée pour une durée de 1 an et 6 mois.

Mme Le Maire rappelle que la Commune de Verniolle ne dispose pas de Police Municipale.

L'Assemblée valide cette convention à l'unanimité.

10) Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail, inférieure à 10%, d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non complet.

Mme Metge proposa à l'Assemblée de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation territorial permanent à temps non complet afin de répondre aux besoins liés à l'activité du Pôle scolaire/périscolaire, notamment sur la direction de l'ALAE du groupe scolaire Paul Delpech, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire :

- de supprimer à compter du 01.09.2024 l'emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet de 25,62 heures hebdomadaires annualisées,
- de créer à compter de cette même date, un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet de 28,60 heures hebdomadaires annualisées

L'Assemblée valide à l'unanimité cette modification.

11) Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail, inférieure à 10%, d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Mme Metge propose à l'Assemblée de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet afin de répondre aux besoins liés à l'activité du Pôle scolaire/périscolaire, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire :

- de supprimer à compter du 01.09.2024 l'emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 32,50 heures hebdomadaires annualisées,
- de créer à compter de cette même date, un emploi permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 33,75 heures hebdomadaires annualisées

L'Assemblée valide à l'unanimité cette modification.

12) Tarifs communaux.

Mme Le Maire propose de modifier certains tarifs communaux très anciens (délibération du 1 Décembre 2004) comme suit :

- Tarif Marché local : 0.50 Euro le ml avec un minimum de 3 Euro.
- Camion magasin : 50 Euro.
- Cirques et spectacles divers : 30 Euro pour les petits et 50 Euro pour les grands.
- Stands voitures : 30 Euro.

L'Assemblée vote à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

- Location Centre de Loisirs : pas de changement sauf modification d'un point concernant la location aux organismes extérieurs, nouveau tarif 500 Euro au lieu de 400 Euro.

Mme Berthelot demande une précision sur la dénomination « organismes extérieurs ». Mme Le Maire indique qu'il s'agit d'organisme auprès desquels la Commune n'adhère pas mais cela ne s'applique pas aux organismes d'intérêt général comme le Don du Sang.

L'Assemblée vote à l'unanimité le tarif modifié ci-dessus.

- Piscine : Les tarifs sont inchangés. Seule la gratuité en période de canicule est proposée. La canicule devra être déclarée par la Préfecture (Plan Canicule activé ou autre information...). Il est aussi proposé la gratuité pour le Week-End de fermeture.

L'Assemblée valide à l'unanimité cette modification.

- Dossier chats errants : Il est proposé d'accorder un crédit global de 600 Euro pour la gestion des chats errants.

L'Assemblée valide à l'unanimité ce montant pour 2024.

13) Modification du règlement intérieur des services de l'ALAE.

Mme Berthelot présente le règlement intérieur des services périscolaires et propose de modifier les points suivants : réactualisation des dates pour la nouvelle année scolaire, modification de la fin de l'horaire d'accueil du matin (8h40 au lieu de 8h50), l'inscription par dématérialisation devient la règle, la description des missions de la Direction et des animateurs et la transmission des PAI alimentaires au prestataire des repas.

Mme Le Maire donne des précisions sur la modification de 8h50 à 8h40 en indiquant que cette modification a été prise pour la sécurité des enfants notamment au moment du

basculement sur le temps école, temps durant lequel il y a beaucoup de monde en même temps dans les locaux de l'école : parents, animateurs, enseignants, etc...

L'Assemblée valide à 21 Voix « POUR » et 2 Abstentions (M. Mercier (2)) ce nouveau règlement.

Mme Le Maire donne des informations concernant la fête de l'ALAE en indiquant qu'elle aura lieu dans la cour du Groupe Scolaire Paul Delpech en raison de l'application de plan Vigipirate urgence attentat.

M. Roumieu demande si cela est applicable à tous.

Mme Le Maire indique que chacun doit prendre ses précautions et ses responsabilités dans de telles situations.

Mme Le Maire donne lecture du texte de référence.

14) Tarifification de l'ALAE.

Mme Le Maire présente les nouveaux tarifs ainsi que les camemberts financiers qui sont projetés.

M. Lagarde souhaite donner des informations concernant les économies qui ont été faites au niveau de l'éclairage public, du chauffage et des services communaux afin de palier à toutes les augmentations subies.

Mme Le Maire indique que le nombre d'heures de présence des agents a été diminué mais que la hausse des charges et des salaires a un impact non maîtrisé. Elle rappelle que pour ne pas fermer l'ALAE et ne pas mettre les parents en difficulté, en période d'absence des agents pour maladie ou formation, il a été fait appel aux élus qui sont venus assurer le service.

M. Lagarde demande quelle est la responsabilité de l' élu dans ce cadre-là.

Mme Le Maire rappelle que dans ce cadre précis, c'est elle qui engage sa responsabilité.

M. Bergé souhaite connaître la fréquentation du mercredi.

Mme Le Maire communique plusieurs données concernant le mercredi.

M. Lopez indique que les documents présentés par Mme Le Maire ne sont pas les mêmes que ceux remis à la commission des écoles. Il indique que tous les budgets des communes ont des recettes et des dépenses et que l'école doit être une priorité pour la Commune. Comment peut-on faire payer les frais liés à la cantine aux familles alors qu'elles paient déjà les impôts locaux ? Une politique dite sociale de la Commune ne peut faire cela. Une Commune doit avoir des priorités et inclure les frais de personnel dans les calculs n'est pas une bonne chose. De ce fait le Groupe Varilhes en Commun votera contre l'augmentation des tarifs de la Cantine et de l'ALAE.

Mme Le Maire rappelle que ce qui n'est pas financé par les parents doit l'être par les contribuables par le biais des impôts locaux. Elle indique que cette augmentation tarifaire sera applicable pour septembre 2024 et donc le budget communal 2024 a déjà absorbé une partie des augmentations sans que cela n'ait été répercuté aux parents.

Mme Le Maire souligne qu'elle comprend que les parents ne veulent pas d'augmentation des tarifs comme les contribuables ne souhaitent pas que les impôts soient augmentés.

Elle indique que les tableaux présentés à l'Assemblée ont été réajustés par le service comptable par rapport à ceux remis à la commission et qu'ils le seront encore car tout doit être affiné au plus près de la réalité du service.

M. Bergé souhaite préciser qu'effectivement il y a une forte augmentation des tarifs proposés et que la Commune aurait dû augmenter et réajuster ses tarifs de manière plus régulière afin d'anticiper.

Mme Le Maire indique que la Commune a pris conscience qu'elle devait augmenter ces tarifs du fait de la forte augmentation des prix de l'électricité, de salaires et des charges, augmentations qui lui ont été imposées.

M. Lopez mentionne que la proposition de M. Bergé aurait atténué sur la longueur mais le problème des familles reste qu'il y a toujours une augmentation des tarifs, augmentation qui devrait être prise globalement par les contribuables dans le cadre de la solidarité.

(Départ de M. Roda à 21h10).

L'Assemblée vote à 12 Voix « POUR », 8 Voix « CONTRE » (Mmes Batsalle, Berthelot, Cert, Fourmont, Van Molle, MM. Roumieu, Lopez (2)) et 2 Abstentions (M. Mercier (2)), l'augmentation des tarifs de l'ALAE joints en annexe.

15) Tarification de la Cantine.

Mme Le Maire présente les nouveaux tarifs dont les tableaux sont projetés.

Mme Berthelot souhaite faire un point sur le travail réalisé en commission :

- 2 réunions ont eu lieu au mois de Mai 2024.
- La prospective 2024 n'avait pas été faite au moment de la réunion de la commission.
- La commission a trouvé qu'il était prématuré d'augmenter les tarifs de la cantine mais que, s'il fallait le faire, cela devrait être fait du taux de l'inflation et ensuite de reprogrammer une augmentation au moment du budget 2025, après réalisation du compte administratif 2024.

M. Roumieu indique qu'il a été dit à la commission que les tarifs d'API ne devaient pas augmenter compte tenu du fait qu'il y avait eu des erreurs lors des livraisons des repas durant l'année scolaire.

Mme Berthelot précise que lors de la seconde réunion de la commission, il a été dit que le tarif était maintenu pour septembre 2024 mais avec une possible augmentation en cours d'année scolaire si cela était nécessaire du fait de l'augmentation du taux de l'inflation.

L'Assemblée vote à 11 Voix « POUR », 7 Voix « CONTRE » (Mmes Batsalle, Fourmont, Van Molle, MM. Garcia, Romieu, Lopez (2)) et 4 Abstentions (Mmes Cert, Berthelot, M. Mercier (2)) les tarifs de la cantine joints en annexe.

16) Réactualisation de la délibération en date du 1 Avril 2011 portant régularisation des cessions de voirie du Chemin de Las Coumaninos.

M. Couffignal, indique que par délibération du 1 Avril 2011, il avait été acté la régularisation des différentes cessions de voirie du Chemin de Las Coumaninos. Le dossier déposé chez le notaire au même moment n'a pas été traité dans les délais impartis. Il est donc nécessaire de redélibérer pour relancer la procédure et pour la mener à son terme.

L'Assemblée vote à l'unanimité la réactualisation de ce dossier.

17) Désignation du délégué élu auprès du CNAS.

Mme Van Molle rappelle à l'Assemblée que la Commune adhère au CNAS, organisme que permet aux agents de bénéficier d'avantages sociaux. Un élu doit être désigné comme référent communal. M. Jean Mercier a fait acte de candidature.

L'Assemblée valide à l'unanimité la candidature de M. Mercier.

18) Désignation du référent déontologue des élus.

Mme Van Molle indique que depuis la loi n°2015 366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit l'ensemble des principes déontologiques applicables aux élus locaux dans l'exercice de leur mandat. Ces droits et obligations constituent la charte de l'élu local. Afin d'accompagner les élus dans la mise en œuvre de cette charte, l'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Compte tenu de ces éléments, l'Association des Maires de l'Ariège a proposé à M. Claude Beaufls d'assurer cette fonction et de mutualiser la prestation avec les Communes adhérentes. Chaque commune pourra alors faire appel au service de cette personne moyennant la conclusion d'une prestation.

L'Assemblée valide à l'unanimité la désignation de M. Claude Beaufls en qualité de déontologue des élus.

19) Dénomination d'un espace communal.

M. Couffignal indique que compte tenu de l'obligation pour la Commune de mettre en place l'adressage de ses voies et espaces publics, il est proposé d'attribuer un nom au cheminement qui relie l'Avenue Louis Siret/Avenue de Dalou à la Rue de la Tuilerie.

La proposition est la suivante : « Le Caminot ».

L'Assemblée valide à l'unanimité cette dénomination.

20) Présentation du Compte Administratif 2023 de la Régie Municipale d'Electricité.

M Lagarde président du Conseil d'Administration de la Régie Municipale d'Electricité présente le Compte Administratif 2023 de la Régie.

Investissement Recettes nettes 2023 : 339 894.13 Euro

Investissement Dépenses nettes 2023 : 357 347.77 Euro

Résultat investissement 2023 : - 17 453.64 Euro

Fonctionnement Recettes nettes : 4 424 535.58 Euro

Fonctionnement Dépenses nettes : 3 818 278.18 Euro

Résultat fonctionnement 2023 : + 610 257.40 Euro.

21) Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'Assemblée au Maire :

I/ Décision Municipale n°2024-05 : Demande de subvention auprès de la CAF, fonctionnement 2024, dématérialisation ALAE.

M. Garcia indique que la Commune est dotée de deux écoles sur son territoire possédant chacune un ALAE. Dans le cadre de l'accompagnement aux familles, la Commune a développé les réservations par voie dématérialisée. La dernière étape est la réalisation des inscriptions via le portail famille pour les nouveaux arrivants. A ce jour, la Commune a 95% des familles qui réservent via le portail famille. Pour la prochaine rentrée scolaire, elle souhaite éradiquer le papier et faire en sorte que les familles créent et déposent les documents sur leur propre Espace Famille. Dans la continuité du travail, les agents du service Périscolaire prévoient 3 journées de formation afin d'évoluer dans la pratique dématérialisée qui seront dédiées à la responsable périscolaire, aux deux directeurs ALAE et à la régisseuse du service périscolaire. Le coût de cette formation s'élève à 4 474.00 Euro HT pour lequel il a été demandé une aide financière de fonctionnement auprès de la CAF, pour 2024.

Le financement proposé est le suivant :

- Subvention de fonctionnement CAF 2024 (80%) : 3 579.20 Euro HT.
- Solde du financement à la charge de la Commune : 894.80 Euro HT.

II/ Décision Municipale n°2024-06 : Demande d'aide 2024, Spectacle « IMPULLS » avec la Cie FARFELOUP auprès du CD 09.

Mme CERT indique que ce dossier concerne la réalisation d'un spectacle dénommé « IMPULLS » organisé par la Cie FARFELOUP sur la Commune de Varilhes. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet de la culture accessible à tous. Afin de mener à bien cette opération, il a été nécessaire de déposer, une demande de financement auprès du Conseil Départemental de l'Ariège, à hauteur de 30% du montant total du coût total qui s'élève à 2 150.00 Euro. Le Financement proposé est :

- Subvention CD 09 2024 (30%) : 645.00 Euro.
- Solde du financement à la charge de la Commune : 1 505.00 Euro.

III/ Décision Municipale n°2024-07 : Aide « Fonds CHENE » saison 3, appel à projets 2024 dans le cadre d'une candidature groupée par le biais de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

M. Fabry rappelle que la Commune adhère au dispositif de Conseil en énergie Partagé porté par l'Agglo Foix-Varilhes. Par ce biais, la Commune a la possibilité de solliciter des subventions, au titre du Fonds CHENE, saison 3, pour la mise en place d'outils de mesure et de suivi et pour la réalisation d'études en vue de la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur certains bâtiments communaux, dans le cadre de la mise en œuvre du décret tertiaire. Les bâtiments retenus seront le Groupe Scolaire Paul Delpech, l'école de Laborie, le Centre de Loisirs et la Salle du Préau. Il a donc été décidé de solliciter, dans le cadre d'un dossier commun avec l'Agglo Foix-Varilhes, des subventions au titre du Fonds CHENE, saison 3, pour le financement d'opération liées au lot 2 et au lot 3, de la manière suivante :

- Lot 2 : Outils de mesure et de suivi pour le Groupe Scolaire Paul Delpech et l'école de Laborie.
Coût global HT : 2 200.00 Euro.
Aide sollicité 50% : 1 100.00 Euro
Autofinancement communal 50% : 1 100.00 Euro.
- Lot 3 : Etudes énergétiques : Groupe Scolaire Paul Delpech et école de Laborie.
Coût global HT : 12 000.00 Euro.
Aide sollicité 80% : 9 600.00 Euro.
Autofinancement communal 20% : 2 400.00 Euro.
- Lot 3 : Etudes énergétiques : Centre de Loisirs Jean Jaurès et Salle du Préau.
Coût global HT : 8 000.00 Euro.
Aide sollicité 65% : 5 200.00 Euro.
Autofinancement communal 35% : 2 800.00 Euro.

IV/ Décision Municipale n°2024-08 : Demande d'aide à la diffusion de spectacle 2024, spectacle « Martine » et spectacle « Terrien » avec l'Association UN BRIN DE SENS, auprès du CD 09.

Mme d'Antoni-Marty indique que ce dossier concerne la réalisation de deux spectacles dans le cadre de la 3^e édition d'Ariège Tour. Cette action s'inscrit dans le cadre de projet de la culture accessible à tous. Afin de mener à bien cette opération, il a été nécessaire de déposer, au titre de l'aide à la diffusion de spectacle, une demande de financement auprès du Conseil Départemental de l'Ariège, à hauteur de 25% du montant total du coût qui s'élève à 1 500.00 Euro HT.

Le financement proposé est le suivant :

- Subvention CD 09 aide diffusion spectacle 2024 (25%) : 375.00 Euro HT.
- Solde du financement à la charge de la Commune : 1 125.00 Euro HT.

V/ Décision Municipale n°2024-09 : Acte modificatif de la Régie de recettes de la piscine municipale.

M. Bonnefont précise que, vu la délibération du 25 mai 1962 instituant une régie de recettes pour la piscine municipale, il a été décidé de modifier l'acte constitutif de la Régie de recettes de la piscine municipale par ajout de la mention : « Le régisseur et ses suppléants sont autorisés à disposer d'un compte Dépôts de Fonds au Trésor Public pour la gestion de la Régie de recettes de la piscine municipale ».

VI/ Décision Municipale n°2024-10 : Virement de crédits n°1/2024 sur le budget communal 2024.

M. Eychenne indique que, vu le vote du budget primitif prévoyant la somme de 66 100,00 € à l'article 21538 pour la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public par le SDE 09 et vu les délibérations du 7 mars 2023 précisant que la Commune participera à ces travaux par le biais de fonds de concours, il a été décidé d'effectuer un virement de crédit de 66 100,00 € de l'article 21538 à l'article 2041582 du budget communal 2024 afin de régler ces fonds de concours.

I/ SMECTOM.

- Implantation d'un nouveau composteur au niveau du parking du FJEP en rentrant à gauche : convention de mise en place signée.
- Projet d'implantation d'un autre composteur au niveau de l'Avenue de Foix : sur domaine privé.
- Implantation de bornes enterrées :
 - Rue de la Caussade à hauteur de la Maison Saint Michel.
 - Allées Jacques Carrié à hauteur de la Résidence Autonomie / Abris Bus.

II/ Fête de l'ALAE.

Elle aura lieu le 14 Juin dans la cour du Groupe Scolaire Paul Delpech. Compte tenu du plan Vigipirate urgence attentat, la priorité est donnée à l'accueil des parents des élèves.

III/ Journée nationale Sapeurs-Pompiers.

Elle est programmée pour le 22 Juin à 11h00 sur l'Avenue Jacques Carrié.

IV/ Journée nationale du nettoyage citoyen.

La journée a été fixée au 14 Septembre 2024.

Participeront à cette journée les élus suivants :

- Martine Estéban
- Jean-François Couffignal
- Mireille d'Antoni-Marty
- Françoise Milville
- Jean Mercier
- Claudine Cert.

M. Couffignal est chargé de l'organisation de cette manifestation.

V/ Elections législatives.

Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, des élections législatives auront lieu le 30 Juin et le 7 Juillet. Le planning des bureaux de vote sera identique à celui du 9 Juin.

VI/ Remerciements condoléances :

- Nadine Metge suite au décès de sa maman Alice Metge.
- Agnès Batsalle suite au décès de son compagnon Alain Soula.

VII/ Information diverse :

Mme Le Maire fait part du projet de mettre la salle du Conseil Municipal au 2ème étage de la Mairie à la place de la salle de répétition de l'Harmonie, devenue trop petite, qui serait installée dans la salle du préau après l'aménagement de cette dernière.

M. Lopez demande où se déroulent les répétitions de l'Harmonie actuellement.

Mme Le Maire indique que c'est au Conservatoire.

Mme Batsalle demande si la salle de conférence du Centre d'Histoire ne peut pas être utilisée.

Mme Le Maire rappelle le problème de sécurité de l'accès au Centre d'Histoire qui appartient à la CAPFV lorsque France Service est fermé.

23) Questions des conseillers municipaux.

Conseil Municipal du 11 Juin 2024 Lundi 10 Juin 2024

Varilhes en Commun

À Mme La Maire,

Madame,

Veillez trouver ci-joint ces quelques interrogations, auxquelles vous voudrez bien nous apporter les éclairages suffisants.

JURICIA CONSEIL :

Il a été réglé à cette société, deux factures :

- une le 20/09/23 de 13559.04

- une seconde datée du 08/11/23 de 4330.08€,

Pouvez-vous nous indiquer le montant des économies réalisées sur le foncier à la suite de ces opérations.

Réponse de Mme Le Maire : voir tableau en annexe.

PISCINE MUNICIPALE :

Lors du Conseil Municipal du 30/05/23, il a été annoncé que les travaux « de carrelages » et le petit bassin, seraient réalisés pour 2024.

Est-ce que ces travaux sont programmés ?

Réponse de Mme Le Maire : les travaux ne seront pas réalisés car il a été décidé de ne pas faire de demande de subvention pour 2024 dans le cadre de ce dossier.

PPI :

Le coût de revient pour la commune du véhicule de la PM est de 4288€ et non 6750€ (vente anc. véhicule 3900€ du 21/06/23, FDAL 4500€ du 14/09/23).

Pouvez-vous infirmer ou confirmer cette note ?

Réponse de Mme Le Maire : voir tableau en annexe.

En cette attente,

Veuillez croire, Madame la Maire, à nos meilleures salutations.

Pour,

Marcel Lopez.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire

Martine ESTEBAN



Le Secrétaire

Daniel LAGARDE.



TARIFS 2024 - 2025

Reçu en préfecture le 20/06/2024
 Publié le
 ID : 009-210903241-20240611-2024_32-DE

CANTINE	
Varilhes 2024	Quotient familial
4,00 €	0 à 670
4,20 €	670 à 1000
4,50 €	1000 à 1200
5,00 €	1200 à 1500
5,20 €	1500 à 2000
5,50 €	2000 et +
7,00 €	HC 0 à 1000
7,50 €	HC 1000 et +

Tarifs 2024 - 2025

Reçu en préfecture le 20/06/2024
 Publié le 20/06/2024
 ID : 009-210903241-20240611-2024_31-DE

ALAE			
Mercredi journée	Mercredi 1/2 journée	Mensuel	Quotient familial Varilhes
10,00 €	5,00 €	20,00 €	0 à 530
12,00 €	6,00 €	23,00 €	530 à 670
15,00 €	7,50 €	26,00 €	670 à 1000
16,00 €	8,00 €	28,00 €	1000 à 1200
19,00 €	8,50 €	33,00 €	1200 à 2000
21,00 €	10,50 €	40,00 €	2000 et +
22,00 €	11,00 €	50,00 €	HC 0 à 1000
26,00 €	13,00 €	55,00 €	HC + 1000

Réponses aux demandes de M. LOPEZ

JURICIA CONSEIL :

TF payée en 2022	28 418.00 €
TF payée en 2023 suite à révision	20 274.00 €
Economie	8 144.00 €
remboursements perçus	38 248.00 €
Bénéfices commune	46 392.00 €
Factures Juricia	17 889.12 €
Economie réalisée	28 502.88 €

PPI - véhicule de la PM :

Achat véhicule PM 2023	15 131.60 €
Vente ancien véhicule	3 900.00 €
FDAL pour neau véhicule	4 500.00 €
Prix de revient du nouveau véhicule pour la commune	6 731.60 €

